

## Projet pilote d'accès à l'emploi d'ADAPF

### Résumé

En mai 2014, l'Association du soutien à l'emploi du Nouveau-Brunswick (ASSEENB), en partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC), a entamé un projet pilote de trois ans visant à aider les organismes du programme ADAPF à faciliter l'emploi dans la collectivité (pour au moins le salaire minimum) des participants des organismes. L'équipe du projet travaillera avec six organismes du programme ADAPF à la mise en place de services centrés sur la personne et individualisés visant à améliorer l'inclusion de tous les participants dans leurs collectivités.

Le projet a pour but de renforcer la capacité des organismes du programme ADAPF d'aider les personnes à travailler dans la collectivité et à y participer. Il repose sur le principe que les organismes fournissent une gamme de services et que les personnes qui ne travaillent pas auront tout de même besoin d'aide pour apprendre et avoir une vie enrichissante dans nos collectivités.

Le projet est financé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

### Partenaires du projet

L'Association du soutien à l'emploi du Nouveau-Brunswick (ASSEENB) est un réseau formel d'organismes ADAPF (38 en tout) qui a plus de 40 ans d'expérience dans la prestation de services aux personnes ayant un handicap. L'ASSEENB assure une représentativité provinciale aux organismes de l'ADAPF par des représentations, de la formation, de l'information et du soutien. Par l'entremise de ses organismes membres, elle fait la promotion d'une diversité de services qui soutiennent les choix de chacun et favorisent une qualité de vie chez les personnes ayant un handicap.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) soutient les personnes ayant un handicap intellectuel et leurs familles depuis 1957. L'organisme s'efforce d'assurer aux personnes ayant un handicap intellectuel des possibilités d'être inclus dans la vie économique et sociale de leurs collectivités sur un pied d'égalité avec les autres.

### Contexte du projet

Les personnes ayant un handicap intellectuel demeurent en grande partie exclues du marché du travail. À l'échelle nationale, le taux d'emploi chez les personnes en âge de travailler qui ont une déficience développementale est de 27,8 % (Statistique Canada, 2008). Les personnes reconnues comme ayant une déficience développementale affichent le taux de participation au marché du travail le plus faible de tous les types de handicap au Canada. Le taux de participation au marché du travail chez les personnes sans handicap est de 80 %.

Les travaux de recherche suggèrent fortement que les personnes ayant un handicap intellectuel veulent travailler et profiter des avantages qu'apporte la participation au marché du travail. Par exemple, une recherche effectuée aux États-Unis a démontré que 86 % des jeunes adultes ayant un handicap intellectuel manifestaient une forte volonté de travailler pour un salaire après la fin du secondaire (voir [www.nlts2.org](http://www.nlts2.org)). Par ailleurs, une étude de

2006-2007 a montré que 63 % des personnes qui fréquentent les « ateliers protégés » ont exprimé une préférence pour le travail dans la collectivité et qu'un autre 11 % a indiqué qu'elles aimeraient obtenir un emploi rémunéré dans la collectivité (Migliore et coll., 2007).

Un rapport de l'ASSEENB de 2009 indique que sur 37 des organismes du programme ADAPT qui ont participé à une enquête, 31 ont indiqué qu'ils sont prêts à apporter des changements en faveur d'options communautaires pour les personnes qui bénéficient de leurs services (A. Holland, *Who are We? An Examination of Adult Developmental Activities, Programs and Training Agencies in New Brunswick*, juin 2009).

Le Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick (2012-2017) du Nouveau-Brunswick comporte une recommandation favorisant le soutien de la capacité des organismes du programme ADAPF d'aider les personnes qui bénéficient de leurs services à travailler dans la collectivité selon leur plein potentiel. Le Plan d'action-emploi reconnaît la nécessité de continuer de soutenir les personnes pouvant ne pas obtenir d'emploi à court ou à long terme.

## **Participants du projet**

Le principal groupe cible du projet sera les adultes en âge de travailler qui ont un handicap intellectuel ou développemental. Au cours des trois années que durera le projet, au moins **30 participants** prendront part à des activités d'emploi. D'autres personnes ayant un handicap ou faisant face à des obstacles à l'emploi pourront aussi profiter du projet.

## **Collectivités du projet**

Le projet sera actif dans **six collectivités** au cours de sa durée de trois ans. Ces collectivités seront choisies par le comité directeur du projet à partir d'une liste d'organismes qui ont indiqué leur volonté de participer au projet pilote. Le projet comprendra des collectivités rurales et urbaines. Les trois collectivités initiales du projet sont Oromocto, Grand-Sault et Memramcook. En 2015, trois collectivités additionnelles seront choisies. Buts et objectifs du projet

Le projet a pour but d'**élaborer, de tester et d'évaluer un processus de changement et un modèle de prestation de services pour les organismes du programme ADAPF, modèle qui comprendra, comme principale composante, des éléments qui favoriseront de meilleurs résultats d'emploi dans la collectivité pour de vrais salaires pour les adultes qui reçoivent des services de ces organismes, notamment les adultes ayant un handicap intellectuel.**

Objectifs à court terme :

- Détermination des obstacles à la facilitation de l'emploi pour les personnes ayant un handicap qui fréquentent les organismes du programme ADAPF;
- Détermination de stratégies pour aider les organismes du programme ADAPF à adopter et à mettre en œuvre un modèle de prestation de services qui favorise l'augmentation d'emplois dans la collectivité pour les personnes qui bénéficient de leurs services;
- Création et mise à l'essai d'un nouveau modèle de prestation de services pour les organismes du programme ADAPF, modèle qui aidera plus de gens à travailler dans la collectivité (tout en reconnaissant que ceux qui ne travaillent pas continueront d'avoir besoin de soutien pour l'engagement dans la collectivité et les activités de jour valorisées par la société);
- Détermination des besoins en matière de ressources humaines et de formation pour permettre aux organismes du programme ADAPF de fournir du counselling d'emploi et des services d'emploi aux personnes ayant un handicap intellectuel;

- Vérification de la capacité des programmes gouvernementaux (comme Services de support à l'emploi et à la formation (SSEF), le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap (PSPH) et le Programme d'aptitude au travail) de fournir des services de soutien de l'emploi et des subventions salariales aux personnes ayant un handicap intellectuel qui fréquentent les organismes de l'ADAPF;
- Création d'emplois dans la collectivité pour de vrais salaires pour les participants du projet ayant un handicap intellectuel qui bénéficient des services des organismes ADAPF du projet.

#### Objectifs à long terme :

- Le programme ADAPF provincial et les organismes locaux ont adopté un modèle de prestation de services qui reflète une approche favorisant l'emploi d'abord dans les services aux personnes ayant un handicap intellectuel et qui aide un plus grand nombre de personnes à trouver et à garder des emplois rémunérés dans la collectivité;
- Les adultes ayant un handicap intellectuel de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ont accès à des services d'emploi qui soutiennent leurs objectifs et les besoins en matière d'emploi.
- Les adultes en âge de travailler qui ont un handicap intellectuel ont un taux d'emploi au moins égal à celui des personnes ayant un handicap en général.

### Gestion du projet

Les décisions relatives au projet seront prises par le comité directeur du projet, qui comprend des représentants du ministère du Développement social (présidence du comité), de l'ASSEENB, de l'ANBIC, du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées et du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Marc Belliveau, un directeur de projet, a été embauché pour travailler directement auprès des organismes de l'ADAPF en vue de mettre en œuvre les activités.

*Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.*

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the letter 'a'.The logo for New Brunswick, featuring the words "New Brunswick" in a serif font with a stylized red and white sailboat icon above the word "Brunswick".